



# Pour voter, il faut avoir confiance

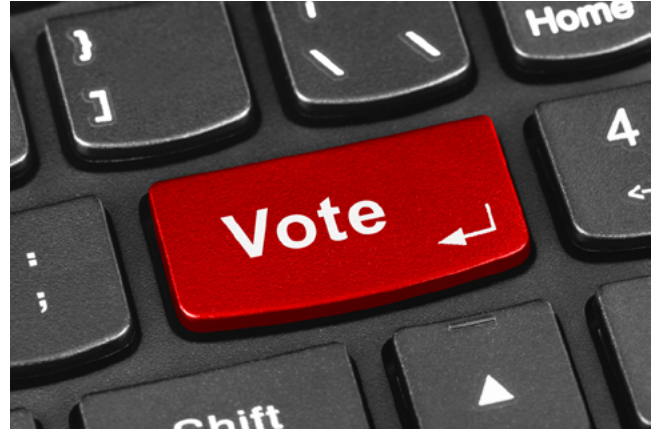


Photo : © Freepik.com

**À chaque période électorale, les camarades doivent informer les collègues de leurs droits, de la nature des instances et de nos revendications nous différenciant des autres organisations syndicales. Cette année, nous devons également nous livrer à un exercice d'équilibriste en dénonçant le peu de confiance que nous accordons aux systèmes de votes informatiques que nous nous voyons imposés nationalement et localement tout en faisant preuve de pédagogie auprès des collègues électrices, électeurs et candidat·es pour ne pas voir disparaître totalement leurs voix dans les méandres d'outils numériques, plus proches de la boîte noire que de l'urne transparente.**

## *L'envie de voter*

Pour assurer un exercice le plus démocratique possible, des élections doivent garantir quelques principes<sup>1</sup>.

Assurer que ce soit les personnes légitimes qui s'y présentent et qui y votent. Il est préférable de ne pouvoir voter qu'une seule fois. Les scrutins doivent respecter l'anonymat des votant·es et permettre de vérifier que leur vote a bien été comptabilisé. Ces mêmes votant·es et candidat·es voudront pouvoir vérifier que tous les votes seront comptabilisés. Enfin, il est préférable, tout le long du scrutin, de pouvoir voter

en son âme et conscience sans être soumis aux pressions ou coercitions orientant ce choix, qui n'en serait alors plus un.

Ces principes fondamentaux, nous les attendons d'un mode de scrutin dit «traditionnel», en passant préalablement par la table où sont posés les bulletins, pour choisir ensuite sereinement dans un isolement et enfin glisser son choix dans une urne transparente équipée d'un compteur.

Nous devons les attendre aussi d'un système de vote dit «numérique», mais déjà se profilent de nombreux sacrifices

sur l'autel du soi-disant «progrès technique» et de la performance.

## *Le génie logiciel*

Inutile d'être expert en cryptographie ou plus généralement en systèmes d'information pour comprendre que les propositions des prestataires de solutions de votes électroniques, mandatés cette année pour les élections professionnelles de la Fonction Publique, sont des boîtes noires où les intentions de leurs concepteurs, même extrêmement

compétents techniquement, peuvent subir quelques biais cognitifs dans l'usage à venir de l'outil pour exercer notre droit au vote.

L'outil informatique, par sa complexité, tend à forcer les «utilisateurs finaux» à se conformer au système qui leur est très souvent imposé professionnellement. Nous constatons de nouvelles pathologies qui pourraient s'apparenter aux troubles musculo-squelettiques lorsque l'ergonomie du poste de travail n'est pas adéquat. Ici, on subit le comportement inconsistant d'un logiciel de gestion qui n'aura pas enregistré le travail d'une journée et mettra ainsi l'ensemble d'un service dans une situation de stress inutilement. Les logiciels de qualité et agréables à utiliser se font rares et ce n'est pas qu'un problème technique<sup>2</sup>.

### *L'heureux élu.*

Cette année, c'est la solution logicielle de la société Voxaly-Docaposte qui a été choisie pour assurer les scrutins des CSA ministériels, des CAPN des ITRF et bibliothèques, CAPA des AENES et des ATRF.

Par la promulgation des ordonnances Macron en 2017, le groupe Docaposte voit l'opportunité d'un volume grandissant des besoins en vote électronique, comme la nouvelle configuration des instances représentatives du personnel, le CSE dans le secteur privé et les élections dans la fonction publique. La société Voxaly, fondée en 2006 par Emmanuel Grua, est alors rachetée pour constituer ce nouvel acteur déterminé à s'emparer des trois quarts des scrutins dématérialisés en France cette année.

### *Grands corps malades et sabotages*

Comme le rappellent les auteurs de l'enquête «Les infiltrés», Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre<sup>3</sup>, avec l'entrisme des cabinets de conseils depuis plus de 20 ans, entre autres dans le cadre de la dématérialisation des services publics, beaucoup de «grands

corps» se voient dépossédés, dans un premier temps de leurs missions mais également, au fil de ces externalisations, de leurs dotations et enfin de leurs compétences, faute de moyens.

La tendance n'étant plus à créer de nouveaux postes de fonctionnaires, comment pourrions-nous raisonnablement imaginer des solutions de vote électronique qui seraient développées et maintenues par des universitaires, dont le code source serait, comme il se doit dans un cadre scientifique publié et libre et donc vérifiable par la communauté ?

Comment imaginer aussi ces solutions «maison» qui pourraient être déployables sur les systèmes d'information hébergés en France, dans des universités et des laboratoires de recherche ?

Comment enfin pourrions-nous éviter de payer des millions d'Euros à des tiers de confiance du secteur privé sous prétexte de garanties contractuelles (à la fois les solutions logicielles, mais aussi les cabinets d'expertises rendus obligatoires par les recommandations de la CNIL et le RGPD) en imaginant une confiance «de proximité», assurée par l'ensemble des agents de la fonction publique et des scientifiques universitaires ?

### *Petit producteur local*

A part un changement radical des politiques de gestion publique, les dégâts en 2022, nous les payons déjà. Ils sont réversibles, mais il faudra des années de luttes pour réapprendre et nous réapproprier nos métiers et nos pratiques.

Forcé-es d'utiliser cette solution de vote électronique Voxaly-Docaposte, dont les premiers essais durant l'été par nombres de camarades rôdé-es à l'exercice, se sont cloturés par une longue liste d'inconsistances, capable de décourager du vote les plus militants d'entre nous !

Pourtant, sans vendre du rêve démocratique clé en main, certains continuent leur travail.

Le projet Belenios 1 initié en 2012 par son principal développeur Stéphane Glondu, ingénieur de recherche à l'INRIA Nancy Grand Est est rejoint par deux experts en vote électronique et cryptographie : Véronique Cortier et Pierrick Gaudry, chercheurs au LORIA.

Il s'agit d'un projet de recherche et les sources logicielles sont libres et vérifiables par la communauté scientifique. Une expertise par la CNIL est en cours et une auto-expertise a été effectuée. Une solution hébergée est directement accessible et utilisable, mais il est possible pour une université d'auto-héberger une instance pour mieux maîtriser les données en interne.

Le fait est que Belenios ne peut pas aujourd'hui être utilisé pour des élections professionnelles de la Fonction Publique, car les moyens manquent ; le modèle économique attendu pour garantir contractuellement un cahier des charges n'existe pas.

La tendance est bien aujourd'hui aux tiers de confiance du secteur privé utilisant leurs boîtes noires logicielles, en plus d'être insondable par la communauté scientifique du domaine, sont mal utilisées par leurs propres concepteurs... à moins que là aussi le génie logiciel soit externalisé ?

<sup>1</sup> Vote électronique : pourquoi la CGT FERCSup s'y oppose : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/auvergne-rhone-alpes/universite-de-grenoble/article/vote-electronique-pourquoi-la-cgt-fercsup-s-y-oppose>

<sup>2</sup> Plantage de Galaxie et Parcoursup : Tous ces cabinets privés pour ça ? : <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/statuts-carrieres/article/communiquer-plantage-de-galaxie-et-parcoursup-tous-ces-cabinets-privés-pour-ca>

<sup>3</sup> Les infiltrés : Comment les cabinets de conseil ont pris le contrôle de l'Etat : <https://www.babelio.com/livres/Aron-Les-infiltrés-Comment-les-cabinets-de-conseil-on/1397197>

<sup>4</sup> Vérifiable online voting system : <https://www.belenios.org/>